

exemplaire pour l'association

ECOLE DE MUSIQUE LE SON DE L'HORIZON

ASSOCIATION HORIZONS

99, Montée de la Grande Côte - 69001 LYON

Tel : 09 50 75 67 57

e-mail : leson.lyon@free.fr

<https://www.association-horizons.com/musique/>

<https://www.facebook.com/ecoledemusique.lesondelhorizon>

FICHE D'INSCRIPTION 2023/2024

COURS DE :HORAIRE :

NOM/PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

.....

ADRESSE :

.....

TEL :PORTABLE :

E-MAIL :

tarifdateprix.

Plus Adhésion 15 €

TOTAL

MOYEN DE PAIEMENT : chèque espèces

N'oubliez pas de signer, s'il vous plaît

CONDITIONS COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique sont réservés aux membres de l'association Horizons (l'adhésion annuelle est de 15 euros minimum pour les membres amis, elle couvre la période 9/2023 à 8/2024).
 - L'école n'accorde pas des diplômes officiels.
 - Les nouveaux élèves peuvent réaliser un cours d'essai sans engagement, voire deux pour les enfants d'éveil musical dans certains cas. Si l'élève continue, le ou les cours d'essai sont compris dans le nombre total de cours.
 - Les cours sont au nombre de 30 (minimum) pour l'année, sauf pour ceux où il est mentionné 15 cours ou 10 cours dans l'année. Dans le cas d'une inscription tardive, il sera spécifié la quantité de cours dans la fiche d'inscription. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. L'année scolaire finit mi-juin.
 - L'école de musique se réserve le droit de fermer un cours s'il n'y a pas le nombre de participants minimum ou en cas de force majeure. Si l'élève n'est pas intéressé.e par un autre cours, ou n'accepte pas des modifications (durée, prix...) il y a un remboursement des sommes correspondant aux cours non réalisés.
 - Les tarifs réduits sont applicables sur justificatifs : Adultes : étudiants, bénéficiaires du RSA, ASS, API, chômeurs (allocations inférieures au SMIC). Dans le cas des enfants, ces conditions sont applicables quand les deux parents sont dans ces situations.
 - Les tarifs réduits sont applicables aussi pour la deuxième inscription (musique) dans un même foyer (tarif réduit à l'inscription la moins chère).
 - Une réduction est accordée aux anciens élèves de l'école de musique.
 - **Autres cas particuliers : en présence de difficultés exceptionnelles, nous consulter. Des réductions sont possibles.**
 - **Possibilité de paiement échelonné par chèque jusqu'à 10 mois : tous les chèques doivent être remis avec la fiche d'inscription et seront encaissés à des dates préétablies. Les chèques doivent être à l'ordre de « Horizons ».**
 - **Nous vous demandons de faire un chèque à part pour le paiement de l'adhésion (15 €).**
 - **Vous vous engagez pour la période souscrite** (l'année, les 10 cours, etc.) Il n'y a pas de remboursement des sommes réglées sauf, exceptionnellement, dans des cas de force majeure et sur justificatif : maladie incompatible avec l'activité, déménagement loin de Lyon pour des motifs professionnels. Les cotisations ne sont pas remboursables.
- NOUVEAU : Cette année, les inscriptions réalisées du 23 juin au 8 juillet auront une remise de 5% sur le prix des cours (non cumulable avec celle accordée aux anciens élèves). Nous proposons des cours d'essai gratuits entre le 26 et le 30 juin que vous permettent de connaître les activités.**
- Informez-nous au plus tôt des plages horaires possibles afin de vous assurer un horaire qui vous convient.**
- Le paiement en plusieurs fois peut se faire dans ce cas en 11 fois, si vous le souhaitez, le premier chèque et l'adhésion seront débités en juillet.
- Lu et approuvé, le** **signature**

